

**ACTIONS POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE ET LE DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE**

**ACNDC-ASBL**

Email : acndcong@gmail.com , acndccbo@gmail.com

Tel : +243 976 154 547, +243 978984886.

Siege : Kasika, 100km sur la route nationale2Bukavu-Kasongo

BP07 Mwenga

Goma, RN2 Goma-Sake Commune de Karisimbi, Q. Mugunga, Av. Mushebere, No38

**CONTRIBUTION DE L’EQUIPE D’URGENCE ET CRISE DE ACNDC SUR LA SITUATION DES PERSONNES**

La Rapporteuse Spéciale souhaite identifier les aspects de ces thèmes qui méritent une attention particulière dans le cadre du mandat, notamment les questions qui ont pu être négligées par d'autres parties prenantes ou les problèmes qui sont particulièrement complexes à résoudre.

Questions clés et types de contributions/commentaires recherchés

**Les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et les négociations de paix, la consolidation de la paix et d'autres processus de médiation de la paix pour parvenir à une paix viable et durable**

1. Quelles sont les questions liées à la participation des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays aux négociations de paix, aux processus de paix et à la consolidation de la paix qui sont les plus graves en termes d'implications pour les droits de l'Homme et/ou qui sont les moins prises en compte par les autres parties prenantes et qui justifieraient l'attention et le rapport de la Rapporteuse Spéciale ?

C’est depuis le mois de mai 2022 qui les affrontements ont commencé dans le Rutshuru avant de prendre de l’ampleur dans le Nyiragongo, le masisi dans le Nord-Kivu. Au regard de cela, la négociation de paix local, national et régional ont été organisée enfin de restaure la paix et consolider dans les pratiques de respect des droits de l’homme.

Au niveau local, dans le majeur parti est le niveau ou les déplaces sont plus impliqués sans aucun accompagnement. Lors des affrontements de M23 et FARDC à kibumba, plusieurs femmes de kibumba et kibati c’était organisée pour rencontre les autorités locales et les FARDC pour demander plus de sécurité pour les filles et femmes lors qu’elles dans les champs.

Au regard de résultat de ce plaidoyer de paix pour le bien être des filles et femmes, il est a été constate que les filles et les femmes sont moins outils pour des actions de plaidoyer surtout au niveau de la base malgré leurs efforts d’agir.

1. Comment et quand les personnes déplacées peuvent-elles et doivent-elles participer aux négociations de paix, aux processus de paix et à la consolidation de la paix ?

Les personnes déplacées doivent participer au négocier de paix à tout moment de la négociation et tout le niveau ceci constitue leurs droits mais ce qui est très important c’est lors la réunion de constituer des éléments de plaidoyer enfin de prendre en compte les réalités de leur situation et avoir des demandes réelles et qui réponds au besoin de la communautés/personnes déplacées.

Ainsi, au moment des collectes des besoins et l’élaboration des agendas de paix, il est très important de faire participer les personnes déplacées car c’est nécessaire de prendre en compte leurs besoins en matière de la paix. Celles les personnes dans les camps des déplacées sont Masisi, à Nyiragongo et à Goma qui peuvent mieux expliquer le vrai besoin en matière de la paix.

1. Quels sont les groupes ou populations spécifiques parmi les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays qui sont sous-représentés ou exclus de la participation aux négociations de paix, aux processus de paix et à la consolidation de la paix ?

Les femmes et filles rurales qui sont en situation de déplacement, les personnes vivant avec Handicap.

La considération des personnes vivants avec handicaps commence à être prise en compte petit à petit au niveau de la société civile mais au niveau du gouvernement ceci est très loin. Lors du sommet de Bujumbura peut des filles et femmes déplacées étaient même informent du sommet par conséquent pas de participation de la femme entant que les premières victimes des conflits. Le prochain sommet de la RDC pour la paix il faut qu’on fasse participer plus les personnes déplacées plus particulièrement les filles, jeunes femmes et les personnes vivant avec handicaps.

1. Quelles actions suggéreriez-vous à la Rapporteuse Spéciale pour traiter ces questions, dans le cadre de son mandat et en complément des actions de ses prédécesseurs ?

Accompagner les personnes déplacées internes à s’organiser enfin de se prépare pour le plaidoyer de paix, arranger avec eux leurs cahiers de charge qu’ils peuvent utiliser à tout moment selon les opportunités de plaidoyer. Faciliter leurs accès à l’information pour le plaidoyer de paix.

Renforcer leurs leaderships enfin que certains plaidoyers soient initiés par leurs équipes des déplacées et des familles d’accueils

1. Comment et quand les négociations de paix, les processus et la consolidation de la paix doivent-ils tenter de s'attaquer aux causes profondes des déplacements internes ?

Pour avoir une paix durable, il faut s’attaque aux causes profondes alors il est très important que lors de l’élaboration de cahier de charge ou de feuille de route, il faut toujours se rassure que la revendication de la paix toucher les causes profondes, c’est le pourquoi de la représentative des couches des décideurs et les personnes déplacées.

1. Les processus de paix, les négociations de paix et les efforts de consolidation de la paix répondent-ils de manière adéquate aux besoins de toutes les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays ? Quels sont les facteurs qui le permettent ou l'empêchent ?

La faible inclusion de toutes le couche dans les étapes de l’élaboration de cahier de charge fait en sorte que les besoins des certaines couches ne soient prises en compte. C’est pour il reste judicieux de former les couches selon les besoins sociaux spécifiques enfin de touches les besoins de toutes les communautés.

Ainsi, il reste un besoin d’organiser les personnes déplacées des leurs déplaces enfin de pouvoir le prépare aux revendications de la paix tout en en ajoutant les familles d’accueils mais avec l’accent plus sur les déplacées.

1. Quelles sont les stratégies efficaces pour garantir le fait que les négociations de paix, les efforts de consolidation de la paix, les autres processus de médiation de la paix et les accords de paix empêchent de futurs déplacements internes ?

Il faut aborder les questions des causes profondes car il est question de déraciner un mal qui détruit la population enfin de bien porte la voix de la paix durable. Ceci passera par les dialogues intercommunautaire, local, nationale et internationale enfin de bien.